



éditorial

L'économie se joue au niveau local

Longtemps créateurs d'emplois et auto-suffisants, les villages ont perdu leur capacité de production et sont désertés, dans la journée, par les habitants qui vont travailler ailleurs.

Ce processus est remis en question pour deux raisons :

D'une part, la crise économique a mis en relief l'incapacité de la mondialisation à créer des emplois durables. Il apparaît de plus en plus vital de recréer une économie de proximité qui prenne en compte les besoins essentiels de la population et redynamise une offre locale.

Un peu partout, se multiplient des filières courtes de production de biens et de services, notamment dans le secteur agricole où se développent des circuits alimentaires de proximité.

L'espace local est peu à peu perçu comme pouvant être générateur de son propre développement économique.

D'autre part, l'impact considérable des transports sur le réchauffement climatique et la consommation de ressources pétrolières limitées imposent de relocaliser l'économie.

L'ÉCONOMIE C'EST SIMPLE, SAUF QUAND C'EST COMPLIQUÉ...



Au delà d'un slogan, « PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL » est devenu impératif.

Notre village doit s'inscrire dans cette démarche s'il ne veut plus dépendre des décisions économiques extérieures qui ne prennent pas en compte les atouts locaux.

C'est ce que nous allons mettre en place avec la population en développant des activités dans les domaines de l'agroalimentaire, des services et de l'énergie.

Notre défi sera d'élargir ensemble la possibilité de vivre et travailler au village.



Consultez l'agenda des réunions de quartiers sur notre site

www.agauchepourlhumain.org

Sommaire :

- P. 1 Editorial
- P. 2 L'action économique des communes / Relocaliser l'économie
- P. 3 Une cuisine municipale et son potager / Développer une agriculture vivrière / Prendre nos affaires en main
- P. 4 Des régies partout / pourquoi pas le tertiaire supérieur ?

L'action économique des communes

Aujourd'hui, le thème « action économique » ne recouvre que l'aménagement de « zones d'activités » censées attirer, par leur seule existence, entreprises et emplois. De plus, cette action limitée échappe de plus en plus aux communes au profit des groupements de communes dont c'est une des compétences obligatoires. Ainsi, l'aménagement des zones d'activités de Poussan (les Trouyaux, les Clachs, le Cous) ressort de la responsabilité de la CCNBT qui n'affiche aucune autre action de développement économique.

Pourtant, si une municipalité a la volonté politique d'intervenir sur le terrain économique, social et écologique dans les limites de son territoire, elle dispose d'une marge de manœuvre considérable.

Forts d'une telle volonté, nous agissons selon deux modalités principales :

- **directement, pour gérer des activités relevant de la mission de service public via des régies municipales dont le budget est intégré au budget communal ;**
- **indirectement, par la promotion et le soutien d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire, vaste champ qui recouvre les entreprises sans but lucratif : mutuelles, coopératives, associations.**

dans trois directions :

- **le renforcement des activités directement liées aux habitants du village : commerces et services (publics et privés) à la personne, gestion des réseaux collectifs ;**
- **l'exploitation des ressources locales, notamment les ressources naturelles : terres agricoles et gisement éolien ;**
- **la promotion d'activités nouvelles en phase avec les contraintes environnementales : réparation et recyclage des objets, conception et réhabilitation bio-climatique des bâtiments,...**

Dans ce FORUM n°3, nous donnerons quelques exemples de mise en œuvre de ces orientations.



Relocaliser l'économie

La délocalisation des activités est devenue pour les économistes néolibéraux la condition incontournable de l'efficacité économique ; cette doctrine menace l'existence même des sociétés.

Elle exige l'affranchissement des contraintes sociales (abandon du droit du travail, flexibilité) et des contraintes politiques (les gouvernements rendent des comptes à des organisations non élues, OMC, FMI, Commission Européenne) ou écologiques.

Ainsi, la fabrication d'un pot de yaourt aux fraises nécessitant 9000 kilomètres de transport d'ingrédients n'est possible que par la sous estimation du coût des transports et la possibilité de produire dans des pays qui négligent les protections sociales fiscales et environnementales, avec des conséquences désastreuses en termes de consommation d'énergie et de réchauffement climatique.

La relocalisation de l'économie devient de plus en plus nécessaire ; elle doit être conçue comme une re-territorialisation des activités en réponse à trois questions cruciales :

QUE PRODUIRE ? COMMENT PRODUIRE ? COMMENT REPARTIR LA RICHESSE ?

Ce qui est possible à l'échelle nationale doit être envisagé au plan local (la commune), comme un système non pas fermé et autarcique, mais articulé avec l'ensemble de la société.



Une cuisine municipale et son potager

Améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis dans les cantines scolaires en utilisant des produits issus de l'agriculture biologique est une importante contribution à la santé des enfants. C'est aussi une nécessité reconnue tant par les associations de parents d'élèves que par les autorités gouvernementales. Inspirée par le Grenelle de l'environnement, une circulaire de 2008 fixait pour la restauration collective dans les établissements publics un objectif de 20% de produits « bio » pour l'année 2012.

Cet objectif est loin d'être atteint au plan national mais des collectivités locales de plus en plus nombreuses l'ont largement dépassé et certaines atteignent d'ores et déjà 100%.

C'est cette voie que nous nous proposons de suivre à Poussan en créant, en régie directe, une cuisine municipale et une unité de production de fruits et légumes pour l'approvisionner.

Au delà des repas pour les élèves des classes maternelles et élémentaires, la cuisine municipale pourra fournir les repas pour les personnes âgées et proposer sa compétence pour la cantine du collège.

Les réalisations de communes de taille comparable à Poussan, par exemple Barjac (30) et Mouans-Sartoux (06), montrent qu'une amélioration notable de l'alimentation peut être obtenue sans augmentation du prix de revient.

Développer une nouvelle agriculture vivrière

Poussan est tout à fait propice à la relocalisation d'une nouvelle agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement, pour approvisionner les consommateurs locaux en aliments sains et de haute qualité nutritionnelle.

La disponibilité de terres cultivables à proximité des zones habitées est la première condition de ce redéploiement. C'est pourquoi nous voulons lutter contre l'étalement urbain (FORUM n°2). Au delà, nous estimons que la commune doit jouer un rôle actif pour promouvoir et accompagner la reconquête d'espaces délaissés ouverts aux appétits des promoteurs de tout poil.

Nous proposons de mettre en œuvre cette volonté sur un secteur particulièrement menacé, l'ensemble de 150 hectares constitué par les lieux-dits Sainte Catherine, Marqueval, Les Condamines et La Plaine. La priorité y sera accordée à la remise en culture des friches selon les pratiques de l'agriculture biologique : maraîchage et horticulture sur les terres les plus fertiles, cultures fruitières et viticulture « bio » sur les autres terres. Par ailleurs, les mesures nécessaires seront prises pour assurer la pérennité des exploitations existantes.

Dans un premier temps, la protection de la vocation agricole du secteur sera définie après une large consultation des habitants de Poussan (via les conseils de quartier, cf. FORUM n°1), des agriculteurs actuellement installés sur le secteur et des organismes dont l'avis est nécessaire. Les décisions seront demandées aux autorités compétentes : préfet pour une **Zone agricole protégée (ZAP)**, président du Conseil général pour un **Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)**.

Le projet sera ensuite élaboré en détail par une commission extra-municipale ouverte à tous les Poussanais intéressés et assistée de conseillers techniques : agronomes, pédologues, agriculteurs...



Prendre nos affaires en main !

De nombreuses personnes souhaitent développer leur propre projet, mais leur démarche se heurte aux problèmes de gestion, d'isolement et à la précarité des statuts (auto-entreprise).

Dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire, la coopérative d'activité et d'emploi offre un cadre juridique qui permet aux porteurs des projets de les tester en conservant leurs protections sociales et de réduire les risques de la création d'entreprise. **Nous proposons à ces porteurs de projet de créer ensemble une telle coopérative qui, en leur permettant d'être à la fois entrepreneur et salarié, va plus loin que les pépinières et couveuses d'entreprises.**

Ce montage facilite l'installation de petites entreprises sur le territoire de la commune, libère l'innovation et le savoir faire, crée une démarche collective et dynamique, respectueuse de la volonté de chacun (1 personne = 1 voix).

Des régies plutôt que des concessions !

En France, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution d'eau, de gaz et d'électricité. Elles sont responsables de leur gestion au service des usagers. Mais le plus souvent, elles concèdent cette responsabilité à des entreprises (EDF, Lyonnaise des Eaux,...) par des contrats de délégation de service public (DSP).

Toutefois, de nombreuses communes assument directement le service public dans le cadre de régies municipales ou intercommunales pour des motifs d'intérêt général : prestations moins chères, de meilleure qualité, maintien ou création d'emplois locaux, conservation de l'autonomie des décisions et orientations de gestion.

On peut citer deux exemples proches de nous : la régie municipale de Cazouls-les-Béziers emploie 15 personnes, GIGNAC ENERGIE emploie 9 personnes dans les activités suivantes : production, distribution et fourniture d'électricité, assainissement, distribution d'eau, éclairage public, feux de signalisation.

Partisans de cette conception d'un service public entièrement assumé par la collectivité en charge de l'intérêt général, nous procéderons sans délai à l'analyse des DSP signées par la commune de Poussan (conditions financières, dates d'échéance, etc) et à l'examen de tous les avantages et inconvénients d'une gestion alternative, en régie directe, à l'échéance des concessions en cours ou après résiliation des contrats.

Ces études seront publiées intégralement pour fournir les bases **d'une large consultation de la population qui pourrait se clore par un vote sur la décision de créer une régie poussanaise de l'eau et de l'énergie.**



Consultez notre site :

www.agauchepourlhumain.org

pour vous **ABONNER** à notre petit courriel hebdomadaire.

nous envoyer vos **propositions** ou **réactions** à la rubrique « Contact ».

DIALOGUER sur certains sujets à la rubrique « blog ».

SELECTIONNER petits films et animations illustrant nos axes de réflexion.

CONNAITRE nos orientations à la rubrique « programme » (le détail se construit ou s'enrichit dans les réunions de quartiers en cours)

La rubrique « **DOCUMENTS** » sera alimentée

régulièrement

Pour nous contacter-
liste@agauchepourlhumain.org

Tel : 06 60 78 85 25

Pourquoi pas le tertiaire supérieur ?

Les orientations générales de notre politique économique contribueront à donner de Poussan l'image d'une commune accueillante aux activités auxiliaires de ce type de développement ou intéressées par son étude.

Ainsi les options d'aménagement et d'urbanismes (FORUM n°2) nécessiteront le recours à des organismes de conseil en matière de réhabilitation énergétique des bâtiments (thermiciens, architectes,...) ou de gestion d'alternatives à l'usage individuel de voitures particulières (organisation du co-voiturage, utilisation rationnelle d'un parc de véhicules mutualisés,...).

L'option pour la relocalisation d'une économie respectueuse des contraintes écologiques peut **attirer des entreprises qui partagent cette orientation. Elle peut aussi intéresser une équipe de chercheurs en quête d'un terrain d'analyse des conditions et perspectives sociales, économiques et culturelles, d'une expérience de la relocalisation à l'échelle communale.**